

INFORMATION



PARAÎT
3 FOIS
PAR
ANNÉE

Editeur responsable:
République et Canton de Neuchâtel
Département de l'éducation, de la culture et des sports
Service de la formation professionnelle et des lycées

n° 13

01
08

EN BREF

Nouvelle conseillère en FP



Infirmière en soins généraux de formation, Mélissa Waltz a travaillé durant une douzaine d'années en milieu hospitalier, à domicile et en home. Ensuite, elle a poursuivi son activité professionnelle pendant une dizaine d'années comme conseillère en personnel au sein des ORP. Elle a rejoint, dès le 1er novembre 2007, l'équipe des conseillers en formation professionnelle en remplaçant François Bannwart, parti à la retraite.

Nouveau démarcheur de places d'apprentissage



Patrice Gaille est né à La Chaux-de-Fonds en 1956, il est marié et père de 3 enfants.

Ayant débuté par une formation d'employé de commerce auprès de la SBS, il embrasse une carrière bancaire, vouée au service de la clientèle privée et des entreprises dans le canton de Neuchâtel.

Escrimeur, il participe aux jeux olympiques de 1976 et 1988.

Il est ravi de mettre son énergie au profit des jeunes en rejoignant l'équipe du SFPL dans le cadre de la promotion des nouvelles places d'apprentissage.

Places d'apprentissage

Pour rappel, toutes les places d'apprentissage disponibles sont répertoriées sur le site:

www.orientation.ch.

Pour ajouter ou retirer votre place: sosp.documentation@ne.ch.



EDITO

La qualité n'est jamais un accident, mais le résultat d'un effort intelligent

John Ruskin
Ecrivain anglais

Qualité, système qualité, certificat qualité, voilà des mots qui se sont invités dans le monde de l'entreprise. Ils auront trotté dans l'esprit de bien des cadres aspirant à une certification, et occasionné au passage des maux de tête de grande qualité, parfois inscrits dans la durée. Remises en question, afflux de classeurs, audits, auront troublé le sommeil des plus résistants. La bonne qualité des produits et prestations offerts nécessite et justifie l'effort.

La formation professionnelle, qui vise à développer chez nos jeunes filles et jeunes gens des compétences d'action répondant aux exigences de base des différents métiers, a inscrit le principe de la qualité au cœur de sa structure légale.

Les organisations du monde du travail, en collaboration avec les cantons, ont développé un système qualité simple et efficace, validé par la Confédération. Cet instrument, mis à disposition de toutes les entreprises formatrices, permet de structurer le déroulement d'un apprentissage de manière chronologique, de la procédure d'engagement à la qualification. C'est ainsi l'occasion de procéder à une auto-évaluation et de fixer à l'interne des mesures d'amélioration. Dans les pages qui suivent, vous découvrirez le mode d'emploi de la QualiCarte. L'aspect simple et convivial du système garantit une utilisation sans effet secondaire non désiré.

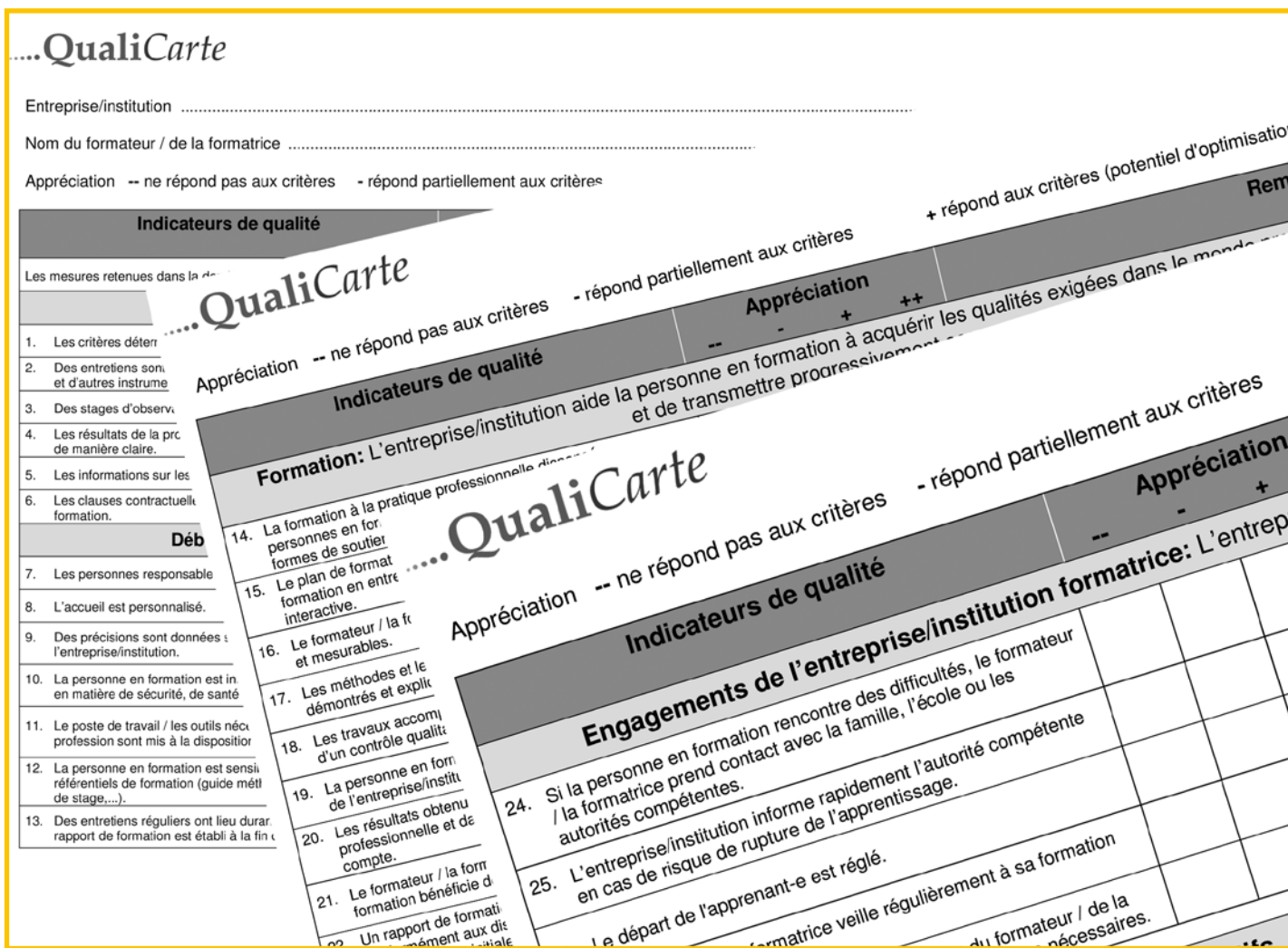
Michel Etienne

Responsable de formation

LA QUALICARTE

INSTRUMENT À L'USAGE DES ENTREPRISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

La qualité, une exigence pour tous!



Dans le cadre de sa législation sur la formation professionnelle, la Confédération a souhaité mettre un accent particulier sur le développement de la qualité. Ainsi, tous les prestataires sont appelés à mettre en place un système qualité, y compris les entreprises formatrices.

Un instrument, développé par les organisations faïtières du monde du travail et les cantons, leur offre une solution simple, pratique et gratuite: la QualiCarte.

Cet outil permet de vérifier et développer de manière continue la qualité de la formation professionnelle au sein d'une entreprise. La QualiCarte définit des indicateurs avec lesquels les entreprises peuvent s'évaluer ou être évaluées par des tiers. A l'aide de la QualiCarte, les entreprises identifient leurs atouts et points d'effort pour une formation professionnelle adéquate. La QualiCarte a d'ores et déjà été introduite dans douze cantons et des

entreprises, privées ou publiques. Ainsi, la Poste ou encore, la Ville de Zurich l'ont adoptée rapidement. De nombreuses associations professionnelles assurent également la promotion de cet instrument auprès de leurs membres.

«Une solution simple, pratique et gratuite: la QualiCarte!»

La QualiCarte définit le standard de qualité minimal de la formation professionnelle. Elle se présente sous la forme d'une check-list avec grille d'évaluation et se compose d'indicateurs correspondant aux principales étapes du processus de formation (recrutement,

programme de formation, structure et planification de la formation ainsi que collaboration avec les partenaires).

CONCRÈTEMENT...

Les formateurs peuvent utiliser un outil interactif sous le site www.qualicarte.ch ou choisir une version papier. Ils évaluent les 29 indicateurs proposés selon leur degré de réalisation. Un manuel en ligne est à disposition pour détailler les indicateurs en cas de nécessité. A la fin de l'évaluation, le formateur peut établir un bilan de la situation de la formation dans son entreprise, définir les mesures à prendre et les objectifs à fixer en vue de développer la qualité de la formation.

Katia Sartori – Michel Etienne

Adjointe au chef de service – Responsable de formation

Informations complémentaires sur www.qualicarte.ch

PARTENARIAT ÉCOLE-ENTREPRISES

Economie et apprentissage

La grande force de l'apprentissage dual est son ancrage dans le monde de l'entreprise. En offrant des places de formation, les entreprises assurent leur propre relève professionnelle, le développement des compétences de demain et participent à l'intégration sociale des jeunes.

En outre, la formation est de plus en plus souvent pensée en terme de «généraliste» avec pour objectif le développement de compétences transversales, alors que les PME sont toujours plus spécialisées pour faire face à la mondialisation. Celles-ci n'ont pas toujours toutes les activités et les infrastructures permettant de former un apprenant.

Notre canton présente une grande offre d'écoles de métiers, afin de satisfaire le besoin de relève en particulier dans le secteur technique. Il faut toutefois souligner que cet investissement pour l'avenir est coûteux pour l'Etat. De plus, il convient également, pour une formation de haute qualité, que les élèves aient l'opportunité de se plonger dans la vie active.

Il faut par conséquent réinventer la formation duale et préserver la richesse des qualifications ancrées dans la pratique, qui ont fait et font toujours le succès de notre pays.

CONCEPT

Le canton de Neuchâtel a décidé de développer des partenariats écoles-entreprises. Ceux-ci permettent d'une part aux élèves des écoles de métiers de terminer leur formation au sein d'entreprises et d'autre part aux apprenants «duals» de se former au sein de l'école pour acquérir des compétences pratiques qui ne peuvent être exercées au sein de leur entreprise. Ce partenariat est formalisé par une convention de collaboration, créant ainsi de véritables réseaux d'entreprises autour des écoles.

Cette convention se négocie indépendamment de la signature d'un contrat d'apprentissage, pour une durée d'un an, reconduite tacitement chaque année. Elle instaure un véritable esprit de collaboration dans la formation de la relève.

UN PREMIER JOB

Le concept visant un accord «gagnant-gagnant», sans forcément de contrepartie financière, la négociation de cette convention portera sur toutes les opportunités de collaborations possibles dans la formation d'apprenants, en fonction des contraintes et opportunités des partenaires. L'accord qui rencontre le plus grand succès et maximise les intérêts des partenaires consiste à prévoir une embauche de 6 à 12 mois de l'apprenant, une fois son certificat en poche.

Les professions concernées: automaticien, constructeur, électronicien, informaticien, mécanicien, polymécanicien.

Les contacts:

CIFOM-ET Le Locle, M. Paul-André Hartmann, directeur, et@cifom.ch, 032 930 32 32,
CPLN-ET Neuchâtel, M. Maurice Risold, directeur, et@cpln.ch, 032 717 40 40.



INTERVIEW

AVEC M. ANTONIO LEGAZ, DIRECTEUR CHEZ ROSTAN SUISSE SA, ET M. MARC CHAPATTE, FORMATEUR CHEZ DPC SA, MANDATÉ PAR PETROPLUS RAFINERING SA À CRESSIER POUR L'AUTOMATION.

QU'EST-CE QUI VOUS A INTÉRESSÉ DANS CETTE FORMULE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE ?

M. CHAPATTE

Le déclic a été l'évolution de la formation qui aujourd'hui ne nous permet plus de former l'apprenant dans tous les domaines touchant le métier de l'automatisme au niveau du plan de formation. Certains travaux ne peuvent pas ou plus être faits dans l'entreprise.

L'exemple de l'automatisme qui doit apprendre la mécanique, l'électricité, l'électronique et l'automatisme est flagrant. Peu d'entreprises peuvent former l'apprenant dans toutes ces branches. C'est donc à l'école technique qu'ils vont faire ces apprentissages de base. Ceci fait que l'apprenant est, durant un certain laps de temps à 100% à l'école technique. Ce qui nous a intéressé, c'est que les apprenants aient déjà une formation et des connaissances de base qui permettent de les intégrer directement dans les équipes de travail. Car pour des questions de sécurité, les apprenants commençant en 1ère année ne peuvent pas directement réaliser des opérations sur le terrain. Ils doivent au préalable réaliser des stages dans les différents secteurs avant de pouvoir intégrer les ateliers ce qui implique de grands investissements en temps.

Toutes les bases du métier sont données durant les 2 premières années. Après quoi, il fait une formation spécialisée dans l'entreprise en fonction du domaine d'activité de celle-ci.

QUEL BILAN FAITES-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE ?

A. LEGAZ

En entrant dans l'entreprise avec deux ans de formation de mécanicien en école, l'apprenant connaît déjà les gestes de base et a confirmé sa motivation pour le métier. Il est possible de modeler l'apprenant pendant sa dernière année, en fonction de la culture d'entreprise et dans le but d'acquérir une spécialisation. Nous proposons à l'école des domaines dans lesquels la spécialisation est possible à ce moment-là pour notre entreprise. Cela permet de former un apprenant dans un secteur où il y a un besoin dans notre entreprise. En effet, si la formation se déroule bien et si l'opportunité se concrétise, l'apprenant pourrait se voir offrir un emploi en fin d'études. L'apprenant mécanicien n'a pas toujours la fibre scolaire. Il se révèle dans l'entreprise, parce qu'il sort de son milieu scolaire.

Katia Sartori
Adjointe au chef de service

QUELQUES SITES INTERNET QUI VALENT LE DÉTOUR...



www.esne.ch

Site de l'école supérieure neuchâteloise.



www.cefna.ch

Site de la formation continue des centres professionnels.



www.bbt.admin.ch

Site de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

EN BREF

Nouvelles professions, donnez votre avis !

De nouvelles ordonnances de formation ont vu le jour avec des entrées en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. Certaines de ces ordonnances constituent de nouvelles professions comme celles d'agent d'exploitation et d'assistant de bureau.

Ne sachant pas si les besoins de l'économie existent en la matière, nous désirons connaître vos avis.

Nous avons mis un sondage en ligne pour ces professions et celui-ci est accessible sur notre site Internet www.ne.ch/formapro. Le mot de passe vous permettant d'entrer est «profession». Nous attendons vos réponses jusqu'au 7 mars 2008.

L'ensemble des ordonnances entrées en vigueur ou en consultation sont accessibles depuis notre site.

INSCRIVEZ-VOUS !

Vous désirez recevoir ce bulletin par voie électronique? Alors remplissez le formulaire en ligne www.ne.ch/formapro rubrique, Bulletin In formation sous documentation (1ère page).

A L'AGENDA

Du 8 au 13 septembre 2008 aura lieu à La Chaux-de-Fonds, la deuxième édition de la cité des métiers Capa'cité.

www.capacite.ch

Remarques, questions et demandes: tél. 032 889 79 19, sfpl@ne.ch, www.formapro.ne.ch, www.ne.ch/formapro

P.P.
2302 LA CHAUX-DE-FONDS

2302 LA CHAUX-DE-FONDS
Espace 1 – CP 2083
Service de la formation professionnelle et des lycées
Département de l'éducation, de la culture et des sports
Région et Canton de Neuchâtel